

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 MARS 2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **10 mars 2025** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Monsieur Claude LALLIER**

Date d'envoi de la convocation : **4 mars 2025**

Élus en fonction : **29**

Votants: **26**

19 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Claude LALLIER, Isabelle SIMON, Serge ROSITO, Dominique JURCZAK, Christelle CARRON, Denis LEDRICH, Virginie MAAS, Jean-Louis MOLINARI, Daniel WILLAUME, Driss TLEMSANI, Muriel GREBMEIER, Jean-Marc TODESCHINI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Régine DAUTRUCHE,

10 Conseillers absents excusés (dont 7 procurations): Julien SIAD (A.CROCITTI), Valérie DIEDERLE (M.CAVALLIN), Mehdi BONCOEUR (P.ABATE), Julie AHARDANE-SCHONG (R.RUMML), Esther HIESIGER (V.MAAS), Christelle MONNOT, Muriel NAUROY-RIZZO (J-M.ELISEI), Sandra BAUERLE (I.SIMON), David MASTRODICASA, Vincent BROCHET.

2025/8 ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 27 JANVIER 2025

Rapport :

Le Conseil Municipal est amené à adopter le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2025 joint à la présente.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Le Compte rendu n'ayant fait l'objet d'aucune remarque,

À l'UNANIMITÉ,

- **ADOpte** le Compte Rendu de la séance du 27 janvier 2025.

Pour Extrait Conforme,
Talange, le 11 mars 2025
LE MAIRE





**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 MARS 2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **10 mars 2025** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Monsieur Claude LALLIER**

Date d'envoi de la convocation : **4 mars 2025**

Élus en fonction : **29**

Votants: **26**

19 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Claude LALLIER, Isabelle SIMON, Serge ROSITO, Dominique JURCZAK, Christelle CARRON, Denis LEDRICH, Virginie MAAS, Jean-Louis MOLINARI, Daniel WILLAUME, Driss TLEMSANI, Muriel GREBMEIER, Jean-Marc TODESCHINI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Régine DAUTRUCHE,

10 Conseillers absents excusés (dont 7 procurations): Julien SIAD (A.CROCITTI), Valérie DIEDERLE (M.CAVALLIN), Mehdi BONCOEUR (P.ABATE), Julie AHARDANE-SCHONG (R.RUMML), Esther HIESIGER (V.MAAS), Christelle MONNOT, Muriel NAUROY-RIZZO (J-M.ELISEI), Sandra BAUERLE (I.SIMON), David MASTRODICASA, Vincent BROCHET.

2025/9 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Le Maire présente à l'Assemblée le Rapport et le Débat d'Orientation Budgétaire 2025 :

Contexte socio-économique général :

➤ **Au niveau mondial :**

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) ont commencé à desserrer l'état du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

- La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 pbs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse de 25 pbs attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.
- La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 pb en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait.
- La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait.
- A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et

d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement de majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

➤ Dans la Zone Euro :

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4ème trimestre 2024, nous anticipons une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

Risques : l'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon nos estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

➤ En France :

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3ème trimestre, en ligne avec nos attentes. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3ème trimestre. Notre estimation d'un effet JO de l'ordre de +0,25 pp semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au T4 (croissance attendue à -0,1 % T/T au 4ème trimestre). Pour l'année 2025, notre prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement. Nous estimons néanmoins que la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025 (vs 5,0 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024.

L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. Nous nous attendons à ce que l'inflation française se redresse quelque peu en novembre et décembre, mais qu'elle reste inférieure à 2 %.

Risques : l'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.

Alors que l'emploi public continue de progresser (+16k au T2-2024, après +21k au T1-2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25k au T3-2024 après -28k au T2-2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel au T2 2024 comme au T1-2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme.

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

➤ A Talange :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a légèrement augmenté, passant de 863 740 € en 2023 à 869 471 € en 2024, soit un gain de 5 731 €, soit + 0,66 %. La loi de Finances 2025 en son article 61 prévoit une majoration de 290 millions € des dotations de péréquation des communes : 150 millions € de dotation de solidarité rurale (DSR) et 140 millions € de dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU). Afin que le nombre de bénéficiaires soit le plus large possible, le projet du gouvernement est de répartir la hausse de la DSR au minima à 60 % sur sa deuxième part appelée « péréquation » car cette fraction de DGF revient à presque toutes les communes de moins de 10 000 habitants. La DGF étant stable, le financement de cette hausse de péréquation se fait par un prélèvement de la part « forfaitaire », c'est pourquoi un certain nombre de communes vont voir leur DGF diminuer.

Il faudra également prendre en compte une modulation des conditions d'attribution du FCTVA (article 30), en effet, pour 2025, le montant du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est prévu en diminution de 258 millions €. En effet, il est prévu une baisse du taux de compensation forfaitaire : il est fixé à **14,850 %** pour les attributions versées à partir du 1^{er} janvier 2025 contre 16,404 % en 2024. De plus, cet article indique l'exclusion des dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible, l'objectif étant de recentrer le FCTVA sur l'investissement public local. Cette disposition du PLF ne permettra plus aux collectivités de prétendre à une compensation d'une partie de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement (dont l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et enfin les fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage mais ces dernières restent compensées à un taux de 5,6 % pour les réalisations en 2023 ou 2024 qui donnent lieu à un versement de FCTVA en 2025 ou 2026).

La nette diminution du fonds vert par rapport à 2024 impactera le budget communal. Le PLF prévoit que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi fonds vert, soit de 1 milliard € en 2025. Pour rappel, il était de 2,5 milliards € en 2024 et 2 milliards € en 2023, année de création du fonds.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) a diminué de 22 273 €, de 1 623 120€ en 2023 à 1 600 847 € en 2024, soit - 1,37 %. Pour 2025, elle devrait être égale à celle perçue en 2024, le Budget Primitif de la CCRM n'étant pas encore voté au moment de la rédaction du présent rapport.

Certaines mesures sont indépendantes de la Loi de finances et produiront (normalement) des effets en 2025 :

- La revalorisation des bases fiscales : l'indexation sur l'inflation est prévue par l'article 1518 bis du CGI : en 2024, la revalorisation était de 1,71%.
- La hausse des cotisations employeurs à la CNRACL de 12 points (3 points par an pendant 4 ans) ne relève pas de la Loi de finances et peut être appliquée par décret. L'importance du déficit de cette

caisse de retraite laisse supposer qu'une mesure corrective sera prise à l'avenir.

En matière de masse salariale, 2 mesures sont à relever :

- La suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d' Achat (GIPA)
- Le désengagement de l'État du financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale.

Les résultats de l'exercice :

	2024 <i>(situation provisoire au 03/03/25)</i>	2023 <i>(pour mémoire)</i>
Fonctionnement	1 517 788,81	1 648 721,90
Investissement	- 325 953,01	- 303 135,71

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement n'est pas pris en compte, de même que les restes à réaliser. On constate donc que l'excédent de fonctionnement couvre le déficit d'investissement.

En section d'investissement, le montant des restes à réaliser s'élève à : 138 532,98 € en dépenses et à 27 237,00 € en recettes.

Le détail du compte administratif 2024 sera présenté lors d'un prochain conseil.

La fiscalité :

En 2024 la fiscalité directe locale (TF) a été de 3 963 645 € contre 3 849 441 € en 2020, soit une différence de + 114 204 € (+ 2,88%). Cette différence s'explique par une légère augmentation des bases entre 2023 et 2024.

Cette année, il n'est prévu aucune augmentation des taux communaux, ceux-ci avaient fait l'objet d'une hausse de 3 % sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Pour 2025, les bases prévisionnelles ne sont pas encore connues mais ne devraient pas être inférieures à celles de 2024.

La dette :

Le montant des emprunts à rembourser est de 1 965 744 € (intérêts et capital) en 2025 (contre 930 064 € en 2024). Cette somme induit le remboursement du prêt à court terme de 1 million d'euros souscrit en 2022 pour l'acquisition du foncier à la ZAC des Usènes.

Pour l'année 2025, deux alternatives se présentent :

- Souscrire un avenant de prorogation du prêt à court terme de 1 million d'euros pour une année supplémentaire permettant à la commune de mettre en œuvre la cession de parcelles. La recette de cette vente couvrira le remboursement de ce prêt. Il est à noter que le taux d'intérêt de 0,47 % sera revu à la hausse, et sera de 3,25 %. Les recettes de fonctionnement s'en trouveront impactées par le remboursement des intérêts pour 32 500 €.

	Talange (8 009 habitants au 01/01/2025)		Moyenne strate nationale 2023
Encours de la dette au 01/01/2025	8 614 562 €	1 079 €/hab	886 €/hab.
Annuité	1 965 744 €	111 €/hab	112 €/hab.

TABLEAU DES RATIOS

Ratio N°			CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Au 10/02/25	Moyenne Strate 2023
									CA 2024	
	Nombre d'habitants		7 873	7 873	7 879	7 879	8 009	8 009	8 009	
	Résultat global de clôture (total réalisations + reports)		1 574 597	1 997 987	706 166	1 032 110	1 010 330	1 345 586	1 266 856	
1	Dépense Réelles Fonct. (DRF)	€	7 090 124	7 110 695	7 222 834	7 660 243	8 534 910	8 699 776	8 447 506	
		€/hab	901	903	917	972	1 066	1 086	1 055	1 023
3	Recettes Réelles Fonct. (RRF)	€	9 344 159	8 287 295	8 179 742	8 144 241	8 845 521	9 728 772	9 198 757	
		€/hab	1 187	1 053	1 038	1 034	1 104	1 215	1 149	1 173
6	Dotations de l'Etat DGF (art. 741**)	€	1 048 904	1 018 167	995 672	975 793	953 910	982 074	1 006 323	
		€/hab	133	129	126	124	119	123	126	182
2	Produit TH et TF (depuis 2015)	€	2 887 584	2 944 186	2 972 000	3 103 892	3 277 565	3 849 441	3 963 645	
		€/hab	367	374	377	394	409	481	495	496
7	Charges de personnel (réduites du 013)	€	3 648 979	3 802 356	3 976 972	4 055 319	4 142 517	4 309 081	4 600 161	
		€/hab	463	483	505	515	517	538	574	538
		%/DRF	51,47%	53,47%	55,06%	52,94%	48,54%	49,53%	54,46%	44,36%
4	Dépenses d'équip brut (20+204+21+23)	€	909 412	1 522 168	3 783 701	1 730 555	2 948 476	1 160 655	2 058 955	
		€/hab	116	193	480	220	368	145	257	254
10		%/RRF	9,73%	18,37%	46,26%	21,25%	33,33%	11,93%	22,38%	
5	Encours de la dette au 31 décembre	€	5 208 547	5 340 338	5 592 255	6 099 023	7 892 388	7 887 375	8 637 895	
		€/hab	662	678	710	774	985	985	1 079	886
11		/RRF	0,56	0,64	0,68	0,75	0,89	0,81	0,94	0,11
		/mois RFF	6,7	7,7	8,2	9,0	10,7	9,7	11,3	1,4
	Annuité de la dette	€	735 045	776 069	706 511	706 194	696 437	841 319	887 712	
		€/hab	93	99	90	90	87	105	111	112

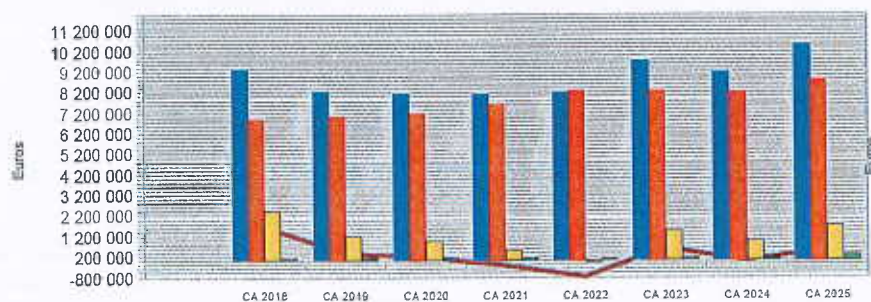
ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ DE L'AUTOFINANCEMENT BRUTE

COMPTES ADMINISTRATIFS

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Non définitif	Estimé
							CA 2024	CA 2025
A - Recettes Réelles de Fonctionnement	9 344 159	8 287 295	8 179 742	8 144 241	8 222 752	9 728 772	9 198 757	10 523 912
B - Dépenses Réelles de Fonctionnement (hors 66)	6 948 456	7 110 695	7 222 834	7 660 243	8 312 593	8 296 617	8 250 265	8 857 970
C - Épargne de Gestion	2 305 703	1 176 600	956 908	483 998	-89 841	1 432 155	948 492	1 665 942
D - Charges d'intérêts annuelles	109 672	128 744	122 650	91 908	79 029	125 362	149 174	245 000
E - CAF Brute (C-D)	2 286 031	1 047 856	834 258	392 090	-168 870	1 306 793	799 318	1 420 942
F - Remboursement annuel du capital de la dette	626 395	668 734	648 631	614 965	607 085	677 051	740 890	883 000
G - CAF Nette	1 659 636	379 122	185 627	-222 875	-775 955	629 742	18 428	537 942

Evolution de la capacité de l'autofinancement

■ A - Recettes Réelles de Fonctionnement
■ B - Dépenses Réelles de Fonctionnement (hors 66)
■ D - Charges d'intérêts annuelles
■ C - Épargne de Gestion

Les prévisions 2025 :

Le projet du budget primitif 2025 est en cours d'élaboration.

En investissement, les dépenses d'équipement, hors restes à réaliser, concerneraient principalement :

- Réfection de voirie et des aménagements de parking, rue Paul Eluard,
- Importants travaux de réfection et d'isolation à l'école J-J Rousseau,
- Importants travaux de réfection et d'isolation dans les logements communaux voués à la location,
- Rénovation de l'éclairage public et passage à l'éclairage LED,
- Continuité de l'aménagement des bâtiment public pour l'accessibilité PMR

Les principales opérations réalisées sur le Mandat 2020-2026 :

Année	Projet	Montant T.T.C.
2020	Rénovation thermique du Conservatoire et du Café de l'Usine	612 645 €
2020	Installation d'un ascenseur à la Maison des Associations	224 490 €
2020	Rénovation Rue de l'Usine 1ère phase	270 334 €
2021	Désamiantage des écoles Curie et JB2	102 196 €
2021	Rénovation de la Passerelle	139 114 €
2021	Travaux d'enfouissement Rue de l'Usine	236 572 €
2021	Parking Rue Croizat	90 125 €
2022	Réhabilitation de la Chambre Funéraire	119 204 €
2022	Requalification de la Rue Paul Eluard	123 346 €
2022	Réalisation d'un appontement pour 2 péniches	239 122 €
2022	Création d'un City Stade	105 189 €
2022	Désamiantage des sols Ecole Élémentaire JB 2 et pose de sols souples	103 465 €
2022	Réaménagement de salles au Conservatoire G. Brassens	62 839 €
2022	Rénovation Thermique salle G. Pierné	185 050 €
2023	Rénovation Thermique École Maternelle E. Zola	195 331 €
2023 / 2024	Réalisation du Réseau de Chauffage Urbain / Frais d'études	38 570 €
2024	Création d'un 2ème City Stade	64 740 €
2024	Réhabilitation de l'École Cotton	159 828 €



Pour Extrait Conforme,
Talange, le 11 mars 2025

LE MAIRE

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ

COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 MARS 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le **10 mars 2025** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Monsieur Claude LALLIER**

Date d'envoi de la convocation : **4 mars 2025**

Élus en fonction : **29**

Votants: **26**

19 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Claude LALLIER, Isabelle SIMON, Serge ROSITO, Dominique JURCZAK, Christelle CARRON, Denis LEDRICH, Virginie MAAS, Jean-Louis MOLINARI, Daniel WILLAUME, Driss TLEMSANI, Muriel GREBMEIER, Jean-Marc TODESCHINI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Régine DAUTRUCHE,

10 Conseillers absents excusés (dont 7 procurations): Julien SIAD (A.CROCITTI), Valérie DIEDERLE (M.CAVALLIN), Mehdi BONCOEUR (P.ABATE), Julie AHARDANE-SCHONG (R.RUMML), Esther HIESIGER (V.MAAS), Christelle MONNOT, Muriel NAUROY-RIZZO (J-M.ELISEI), Sandra BAUERLE (I.SIMON), David MASTRODICASA, Vincent BROCHET.

2025/10 M57 – AMORTISSEMENTS – PRÉCISIONS ET MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2023/051 DU 02/10/2023

Rapport :

L'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, comme s'y est engagé la ville de Talange par délibération n°2023/33 du 15 mai 2023, implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Dans ce cadre, une première délibération décidait du mode et de la durée d'amortissement de l'actif. Cependant, cette délibération demande des précisions qu'il convient d'apporter :

Le paragraphe :

« Dans ce cadre, les communes procèdent à l'amortissement de l'ensemble de l'actif immobilisé à l'exception :

- des œuvres d'art
- des terrains (autres que les terrains de gisement)
- des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation
- des immobilisations remises en affectation ou à disposition
- des agencements et aménagements de terrains (hors plantation d'arbres et d'arbustes)
- des immeubles non productifs de revenus. »

S'en trouvera ainsi modifié :

« Dans ce cadre, les communes procèdent à l'amortissement de l'ensemble de l'actif immobilisé à l'exception :

- des œuvres d'art (21611 et 21621)

- des terrains autres que les terrains de gisement (2111, 2112, 2113, 2114)
- des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation (2031 et 2033)
- Les réseaux de voirie, installations de voirie, et réseaux divers (2151, 2152 et 2153XX)
- des immobilisations remises en affectation ou à disposition
- des agencements et aménagements de terrains **y compris** plantation d'arbres d'arbustes (2121 et 2128)
- autres constructions (2138)
- des bâtiments privés (21352). »

Les biens de faible valeur c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 500 € TTC et qui font l'objet d'un suivi globalisé (un numéro d'inventaire annuel par catégorie de bien de faible valeur). La proposition d'amortir ces biens de faible valeur sur une année demeure inchangée.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que la collectivité a adopté la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Considérant que cette norme comptable s'applique à tous les budgets de la Ville.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, **Monsieur le Maire,**

Après en avoir délibéré,

À l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** de conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1^{er} janvier 2024.
- **APPROUVE** la mise à jour de la délibération du 2 octobre 2023 en précisant les durées applicables aux nouveaux articles issus de cette nomenclature, conformément à l'annexe jointe,
- **DÉCIDE** de calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis.
- **DÉCIDE** d'aménager la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux, pour les subventions d'équipement versées et les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 500 € TTC, ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Balange, le 11 mars 2025



**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 MARS 2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **10 mars 2025** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Monsieur Claude LALLIER**

Date d'envoi de la convocation : **4 mars 2025**

Élus en fonction : **29**

Votants: **26**

19 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Claude LALLIER, Isabelle SIMON, Serge ROSITO, Dominique JURCZAK, Christelle CARRON, Denis LEDRICH, Virginie MAAS, Jean-Louis MOLINARI, Daniel WILLAUME, Driss TLEMSANI, Muriel GREBMEIER, Jean-Marc TODESCHINI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Régine DAUTRUCHE,

10 Conseillers absents excusés (dont 7 procurations): Julien SIAD (A.CROCITTI), Valérie DIEDERLE (M.CAVALLIN), Mehdi BONCOEUR (P.ABATE), Julie AHARDANE-SCHONG (R.RUMML), Esther HIESIGER (V.MAAS), Christelle MONNOT, Muriel NAUROY-RIZZO (J-M.ELISEI), Sandra BAUERLE (I.SIMON), David MASTRODICASA, Vincent BROCHET.

2025/11 MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET

Rapport :

Le Maire informe l'assemblée que compte tenu de de la réorganisation du service de police municipale, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service des postes d'agent de surveillance de la voie publique à temps non complet, afin d'éviter le versement d'heures complémentaires.

Motion :

Il est proposé à l'assemblée de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'agent de surveillance de la voie publique à temps non complet créé initialement pour une durée de 25 heures par semaine par délibération n° 2022/78 du 14 novembre 2022 portant modification du tableau des emplois communaux et ayant créé l'emploi initial,
à 35 heures par semaine à compter du 1^{er} avril 2025.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 313-1 et L. 542-3 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 24 février 2025 ;

Vu le tableau des emplois communaux ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, **Monsieur le Maire,**

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

ID : 057-215706631-20250310-2025_11-DE

Berger
Levrault

A L'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** de modifier ainsi le tableau des emplois, communaux comme proposé ci-dessus,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Pour Extraît Conforme,
Talange, le 11 mars 2025



LE MAIRE

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 MARS 2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **10 mars 2025** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Monsieur Claude LALLIER**

Date d'envoi de la convocation : **4 mars 2025**

Élus en fonction : **29**

Votants: **26**

19 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Claude LALLIER, Isabelle SIMON, Serge ROSITO, Dominique JURCZAK, Christelle CARRON, Denis LEDRICH, Virginie MAAS, Jean-Louis MOLINARI, Daniel WILLAUME, Driss TLEMSANI, Muriel GREBMEIER, Jean-Marc TODESCHINI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Régine DAUTRUCHE,

10 Conseillers absents excusés (dont 7 procurations): Julien SIAD (A.CROCITTI), Valérie DIEDERLE (M.CAVALLIN), Mehdi BONCOEUR (P.ABATE), Julie AHARDANE-SCHONG (R.RUMML), Esther HIESIGER (V.MAAS), Christelle MONNOT, Muriel NAUROY-RIZZO (J-M.ELISEI), Sandra BAUERLE (I.SIMON), David MASTRODICASA, Vincent BROCHET.

2025/12 RENOUELEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION DE LA CHAMBRE FUNÉRAIRE DE LA VILLE

Rapport :

La Commune de Talange, par le biais d'une d'une Délégation de Service Public, a confié la gestion de sa chambre funéraire en juin 2022.

Le contrat était conclu pour une durée de 3 ans et s'achève le 16 juin 2025.

Pour en assurer la gestion, la Commune souhaite à nouveau la confier à un opérateur économique privé, ce contrat prenant la forme d'une Délégation de Service Public.

L'affermage dit « concessif » est le contrat par lequel le délégataire s'engage à gérer un service public, à ses risques et périls, contre une rémunération versée par les usagers. En règle générale, le délégataire reverse à la personne publique une redevance destinée à contribuer à l'amortissement des investissements qu'elle a réalisés.

Cette compensation sera calculée et fixée sur la base des bilans financiers prévisionnels transmis par l'es candidats et permettant d'évaluer au mieux la capacité technique et financière de chacun.

L'affermage se distingue de la concession, au sein des DSP, essentiellement par le fait que les ouvrages nécessaires à l'exploitation du service sont remis au fermier par l'autorité délégante qui, en règle générale, en a assuré le financement, le fermier étant chargé de la maintenance de ces ouvrages ou, dans certains cas, de leur modernisation ou leur extension (le nouveau régime juridique est entré en vigueur le 1er avril 2019).

Le seuil financier de 5 225 000 euros pour la totalité de la durée du contrat ne devrait pas être atteint, le lancement d'une procédure de consultation simplifiée sera donc le choix privilégié.

Les grandes étapes sont les suivantes :

1. Rapport de présentation de l'objet de la concession et de ses caractéristiques de la part du Maire à destination de son Conseil Municipal, et approbation du lancement de la procédure par le Conseil Municipal
2. Publication d'un avis de concession sur un journal d'annonces légales (Républicain Lorrain)
3. Commission d'Ouverture des Candidatures en présence des Conseillers Municipaux membres de la Commission de Délégation de Service Public
4. Commission pour l'examen des Candidatures n'autorisant que certains candidats à concourir, en présence des Conseillers Municipaux membres de la Commission de Délégation de Service Public
5. Publication du Dossier de Consultation des Entreprises destiné aux candidats sélectionnés,
6. Réception des offres,
7. Commission pour l'Ouverture des Offres, en présence des Conseillers Municipaux membres de la Commission de Délégation de Service Public
8. Commission pour l'Examen des Offres, en présence des Conseillers Municipaux membres de la Commission de Délégation de Service Public
9. Négociations (facultatif)
10. Finalisation du choix
11. Attribution et information aux candidats non-retenus,
12. Transmission au Contrôle de Légalité de la Préfecture,
13. L'autorité habilitée par la délibération de l'assemblée peut signer le contrat de concession après seize jours francs,
14. Le Préfet est informé dans un délai de quinze jours courant à compter de la signature du
15. contrat (article L. 1411-9 du Code général des collectivités territoriales).
16. Le contrat, retourné par la préfecture, est alors notifié au concessionnaire.
17. Enfin, le Préfet est à nouveau informé de la notification au concessionnaire, dans les quinze jours.

Motion :

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.1410-1 à L.1410-3 et R.1410-1 et R.1410-2 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié, nouveaux chapitres relatifs aux règles générales applicables aux contrats de concession,

Vu les articles L.1411-1 et suivants, les articles R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales modifié, chapitres relatifs aux Délégations de Service Public,

Vu le Code de la Commande Publique du 01/04/19

Considérant que la gestion de la chambre funéraire impose de disposer d'un personnel spécifiquement qualifié que la Commune ne détient, il a été décidé d'en confier la gestion par le biais d'un contrat de DSP suivant la procédure relative aux contrats de concession et délégation de service public,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, **Madame Martine CAVALLIN,**

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

- **AUTORISE** Le Maire au lancement d'une consultation aux fins de signature du contrat de Délégation de Service Public relative à la gestion de la chambre funéraire de la ville.

Pour Extrait Conforme,
Talange, le 11 mars 2025
LE MAIRE



DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ

COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 MARS 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le **10 mars 2025** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Monsieur Claude LALLIER**

Date d'envoi de la convocation : **4 mars 2025**

Élus en fonction : **29**

Votants: **26**

19 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Claude LALLIER, Isabelle SIMON, Serge ROSITO, Dominique JURCZAK, Christelle CARRON, Denis LEDRICH, Virginie MAAS, Jean-Louis MOLINARI, Daniel WILLAUME, Driss TLEMSANI, Muriel GREBMEIER, Jean-Marc TODESCHINI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Régine DAUTRUCHE,

10 Conseillers absents excusés (dont 7 procurations): Julien SIAD (A.CROCITTI), Valérie DIEDERLE (M.CAVALLIN), Mehdi BONCOEUR (P.ABATE), Julie AHARDANE-SCHONG (R.RUMML), Esther HIESIGER (V.MAAS), Christelle MONNOT, Muriel NAUROY-RIZZO (J-M.ELISEI), Sandra BAUERLE (I.SIMON), David MASTRODICASA, Vincent BROCHET.

2025/13 PROROGATION D'UN AN DU PRÊT À COURT TERME DE 1 MILLION D'EUROS

Rapport :

Un prêt à court terme d'un montant de 1 million d'euros avait été souscrit par la commune en juin 2022 pour une durée de 3 ans auprès de la Caisse du Crédit Mutuel de Talange.

Ce prêt relais devait permettre à la commune d'acquérir des terrains ZAC des Usènes et de les céder à un aménageur immobilier. La recette de la vente devait permettre le remboursement du capital dont l'échéance était fixée au 1^{er} mai 2025.

La conjoncture de ces deux dernières années n'a pas permis de réaliser cette cession dans les temps impartis. Aussi, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à ce contrat de prêt, permettant de le proroger d'une année et dans le même temps procéder à toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la vente de ces terrains.

Caractéristiques du Prêt n°10278 05014 00020101704 :

Etablissement bancaire :	CREDIT MUTUEL
Montant	: 1 000 000 €
Durée	: 3 ans
Taux fixe	: 0,470 % / an
Frais de dossier	: 1 000 €
Typologie Gissler	: 1A
Périodicité	: trimestrielle
Amortissement	: constant

Caractéristiques de l'avenant au Prêt n°10278 05014 00020101704 :

Etablissement bancaire :	CREDIT MUTUEL
Montant	: 1 000 000 €

Durée : 1 ans
Taux fixe : 3,25 % / an
Frais de dossier : 1 000 €
Typologie Gissler : 1A
Périodicité : trimestrielle
Amortissement : constant
Montant 1ère échéance : 8 125 €

Il est entendu que si la commune décide de rembourser par anticipation tout ou partie du capital restant dû, aucune une indemnité de remboursement anticipé ne pourra être exigée.

Motion :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, **Monsieur le Maire,**

À L'UNANIMITÉ,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant de prorogation de l'emprunt n°10278 05014 00020101704 dans le cadre de la délibération générale consenties par le Conseil Municipal par décision en date des 28 mai 2020.



Pour Extrait Conforme,
Talange, le 11 mars 2025

LE MAIRE

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 MARS 2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **10 mars 2025** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Monsieur Claude LALLIER**

Date d'envoi de la convocation : **4 mars 2025**

Élus en fonction : **29**

Votants: **26**

19 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Claude LALLIER, Isabelle SIMON, Serge ROSITO, Dominique JURCZAK, Christelle CARRON, Denis LEDRICH, Virginie MAAS, Jean-Louis MOLINARI, Daniel WILLAUME, Driss TLEMSANI, Muriel GREBMEIER, Jean-Marc TODESCHINI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Régine DAUTRUCHE,

10 Conseillers absents excusés (dont 7 procurations): Julien SIAD (A.CROCITTI), Valérie DIEDERLE (M.CAVALLIN), Mehdi BONCOEUR (P.ABATE), Julie AHARDANE-SCHONG (R.RUMML), Esther HIESIGER (V.MAAS), Christelle MONNOT, Muriel NAUROY-RIZZO (J-M.ELISEI), Sandra BAUERLE (I.SIMON), David MASTRODICASA, Vincent BROCHET.

**2025/14 AFFAIRES FINANCIÈRES : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU BUDGET DE LA MISSION
LOCALE DU PAYS MESSIN – BUDGET 2025**

Rapport :

La Mission Locale du Pays Messin, dont le rôle est, et reste important pour les jeunes Talangeois, vient de faire parvenir sa demande de participation financière pour son budget 2025.

Le montant de la participation est de 1,60 € par habitant, soit pour 8 223 habitants recensés à Talange, 13 156.80 €.

Motion :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'importance pour la vie locale, de l'apport et du rôle de la Mission Locale du Pays Messin,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, **Monsieur Claude LALLIER**,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** de participer au budget 2025 de la Mission Locale du Pays Messin pour un montant de **13 156.80 €**.



**Pour Extrait Conforme,
Talange, le 11 mars 2025**

LE MAIRE